



CONFEMEN infos

www.confemen.org

JUILLET 2005

n°5

Editorial

La CONFEMEN poursuit inlassablement son combat en faveur de l'éducation pour tous. Elle est un exemple vivant de ce que la coopération multilatérale francophone peut faire en unissant les forces vives de différents Etats et gouvernements membres composant la famille francophone. En effet, en termes de ressources humaines, le Secrétariat technique permanent (STP) bénéficie de l'expertise de tous les Etats et gouvernements membres à travers l'équipe du STP, les correspondants nationaux et les équipes nationales du PASEC.

Ces équipes multiculturelles se surpassent chaque jour pour arriver à produire une réflexion pertinente afin de défendre le point de vue francophone dans les instances internationales et de dégager des stratégies de politiques éducatives dans l'espace francophone. Chaque Etat et gouvernement membre apporte ce qu'il peut pour donner corps et vie à notre combat commun en faveur de l'éducation et de la formation. Il faut rendre hommage à cette solidarité francophone.

La relance amorcée à l'issue de la 50^{ème} Session ministérielle de Ouagadougou, en octobre 2002, commence à porter ses premiers fruits. Et, pour avoir les moyens de ses ambitions, notre institution connaît, aujourd'hui, une certaine mutation, comme en témoignent les différentes décisions issues du Bureau de l'intersession qui s'est réuni, il y a quelques semaines, à Brazzaville. Parmi celles-ci, les plus importantes sont sans conteste l'indispensable réorganisation du Secrétariat technique permanent pour mieux répondre à la mission qui lui est confiée et l'augmentation substantielle de la contribution statutaire des pays du Sud qui témoigne de la volonté de ces pays de travailler ensemble pour l'atteinte des objectifs que la communauté éducative internationale s'est fixé, à Dakar, en l'an 2000.

Notre époque impose de communiquer toujours davantage et c'est bien là l'un des axes majeurs de la relance de la CONFEMEN. C'est pourquoi, nous pensons que chaque lecteur de cette lettre d'information constitue également un vecteur potentiel de communication qui peut partager l'information qu'il reçoit mais également nous faire remonter l'information pertinente sur les systèmes éducatifs et les expériences positives dont il a connaissance et que nous ne manquerons pas de relayer pour nous enrichir mutuellement.

*Adiza Hima
Secrétaire Générale*

Sommaire

02 **Nouvelles de la CONFEMEN**

- Réunion du Bureau à Brazzaville

05 **Info éducation**

- Education pour tous - Dakar + 5
- Rencontres internationales du CIEP

06 - Conférence des Ministres de l'Education de l'Union Africaine

07 - Formation professionnelle et technique

08 **Nouveaux visages**

Sur le web

Réunion du Bureau de l'intersession à Brazzaville

Augmentation significative des contributions des pays du Sud

Conformément à l'engagement évoqué par les représentants des pays du Sud, lors de la 51^{ème} Session ministérielle de Maurice, de procéder à une augmentation de leur contribution statutaire, il a été décidé de porter cette augmentation à 700.000 FCFA ce qui, dès à présent, porte la contribution statutaire des pays du Sud à 2.000.000 FCFA par année. Ce souci d'augmenter les augmentations statutaires marque bien la volonté des pays du Sud de s'engager résolument et fermement dans la dynamique de relance de la CONFEMEN.

Précédant la réunion du Bureau de la CONFEMEN, la réunion du groupe de travail des Correspondantes et Correspondants nationaux (CN) s'est tenue à Brazzaville les 28 et 29 juin 2005. Ont pris part à cette réunion, outre les Correspondantes et Correspondants nationaux des États et gouvernements membres du Bureau, le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (DEFTP/AIF), la Secrétaire Générale de la CONFEMEN, les membres du personnel cadre du Secrétariat technique permanent (STP).

La Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, chargée de l'Alphabétisation du Congo a procédé à l'ouverture de la réunion du groupe de travail. Parmi les messages importants qu'elle a tenu à partager, il faut noter l'invitation qu'elle a faite à tous les pays et gouvernements membres de la CONFEMEN pour que ces derniers suivent l'exemple du Congo afin d'assurer l'ancrage institutionnel du poste de Correspondant National dans leur administration respective.

Les 30 juin et 1^{er} juillet, s'est tenue la réunion de la Commission administrative et financière tandis que la réunion du Bureau a eu lieu les 2 et 3 juillet 2005.

La cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau a été marquée par une allocution de bienvenue de la Ministre de

l'Enseignement primaire et secondaire chargée de l'Alphabétisation du Congo. Le Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, Vice-Président en exercice de la CONFEMEN, a ensuite rendu hommage aux hôtes congolais avant de retracer brièvement le chemin parcouru par la CONFEMEN depuis la relance amorcée en 2002. Il a salué les réussites récentes de l'institution sur le plan du nombre et de la qualité de ses productions, de l'amélioration des outils qu'elle met à disposition, des partenariats et des rapprochements qu'elle a initiés avec les autres organisations, en particulier avec l'AIF et la Banque mondiale.

Le Premier Ministre du Congo a procédé à l'ouverture officielle de la réunion du Bureau. Il a rappelé l'importance de la CONFEMEN et le rôle majeur qu'elle doit jouer dans l'orientation des politiques éducatives. Il a souligné les contraintes à l'amélioration de l'éducation que représentent le poids de la dette, l'augmentation de la population qui atteint l'âge d'être scolarisée, la guerre, les conflits armés et le SIDA. Pour conclure, le Premier Ministre a présenté les grands objectifs du Congo en matière d'éducation : mettre l'école à la portée de tous et revaloriser la fonction d'enseignant.

Bilan et perspectives

Suite à l'adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la réunion du Bureau, la Secrétaire Générale de la CONFEMEN a procédé à la présentation du bilan des

activités réalisées par le STP depuis la 51^{ème} Session ministérielle de Maurice, en octobre 2004. La Secrétaire Générale a fourni aux membres du Bureau un tableau des objectifs, des réalisations, des résultats obtenus et fait part de certaines observations. Elle a souligné les réussites en terme de positionnement, de partenariat amélioré et de renforcement du rôle politique de la CONFEMEN. Elle a rappelé les besoins urgents pour l'adoption et la mise en œuvre du plan opérationnel pour la réorganisation du STP dans ses différentes composantes.

Réagissant à cette présentation, le groupe de travail des CN et le Bureau ont exprimé leur haut degré de satisfaction au regard de la re-dynamisation de leur institution, des efforts démontrés pour la gestion axée sur les résultats, du renforcement des partenariats, en particulier avec l'AIF, de l'amélioration de la communication avec les États et gouvernements membres, de l'augmentation de la visibilité de la CONFEMEN, de sa mise en réseau et de sa capacité d'influence sur la scène internationale.

Lors de cette présentation et des échanges qui ont suivi, il a également été fait mention des efforts fournis par la Secrétaire Générale pour l'élargissement de la CONFEMEN à plusieurs pays membres de la Francophonie ainsi que de la réorganisation du STP.

Concernant l'intégration de la CONFEMEN dans la Charte de la

Réorganisation du STP

Suite à l'évaluation institutionnelle réalisée au STP en 2004-2005, les besoins urgents du Secrétariat ont été identifiés: locaux adaptés, réorganisation du dispositif d'appui, amélioration du cadre de gestion, renforcement des volets «communication» et «politiques éducatives». L'amélioration du cadre de gestion a trouvé son aboutissement par l'adoption de deux documents portant sur un cadre de procédure et sur un règlement intérieur. Un dispositif d'évaluation des performances devrait également être mis en place pour l'ensemble du personnel du STP.

Le réaménagement institutionnel, étroitement lié au plan de relance de la CONFEMEN et à la nécessité de disposer d'une structure administrative performante, suppose :

- l'adoption d'un nouvel organigramme structuré autour du (de la) Secrétariat général(e) et de quatre pôles (pôle du PASEC, pôle des politiques éducatives, pôle de la communication et de documentation, pôle de la gestion) ;
- la réorganisation interne des postes de travail, définis en termes de profils de fonction.

Francophonie, la demande a été présentée aux plus hautes autorités de l'OIF qui ont précisé que 2005 correspondait à une année de réflexion sur la restructuration de la Francophonie et que cette question serait portée à l'attention de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) de novembre prochain.

Prenant appui sur le bilan de la programmation 2004-2005, le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouverne-

mentale de la Francophonie (AIF) a présenté les orientations du projet de programmation quadriennale (2006-2009) de l'AIF en matière d'éducation et de formation. Ce projet a été élaboré avec la participation de multiples acteurs de l'AIF et des organisations partenaires. Cette programmation s'articule sur deux missions essentielles de l'AIF : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, d'une part ; et l'appui à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche,

d'autre part. Cette seconde mission s'articule en deux programmes composés de plusieurs projets. Ces deux programmes s'articulent autour de deux objectifs stratégiques : contribuer à l'effort international pour permettre aux États et gouvernements d'assurer l'accès de tous les enfants à un cycle complet d'études primaires en éliminant les disparités entre les sexes et favoriser l'enseignement, la formation et la recherche orientés vers le développement et l'emploi.

Cette programmation, présentée à titre indicatif, doit être finalisée et validée par les instances de la Francophonie au dernier trimestre 2005.

Les différentes interventions qui ont suivi cette présentation ont permis aux membres du Bureau de mettre notamment l'accent sur :

- L'approche judicieuse adoptée dans le cadre de la programmation sur l'enseignement du français et des langues nationales ;
- La prise en compte d'aspects essentiels comme les curricula, la gestion scolaire, l'évaluation et la qualité de l'enseignement ;
- L'introduction d'une dimension transversale avec les autres missions (décision de développer des actions portant sur l'Éducation à la citoyenneté et sur le développement durable) ;
- La prise en compte de l'éducation non-formelle ou l'introduction d'une dimension nouvelle avec le projet d'alphabétisation fonctionnelle.
- La prise en compte aussi de la formation professionnelle et technique et son adaptation au marché du travail.

Au cours des travaux, la Secrétaire Générale a également présenté le programme d'activités du STP pour l'année 2006. Ce programme d'activités s'articule sur trois axes :

- Information et communication ;
- Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives ;
- Concertation et promotion des intérêts communs.

L'année 2006 sera particulièrement importante, compte tenu de la tenue du Sommet de la Francophonie, des Assises de la Gestion Scolaire et de la prochaine session ministérielle de la CONFEMEN. Il est souligné qu'étant donné que le prochain Sommet traitera principalement d'éducation, il apparaît important que la CONFEMEN s'assure d'une participation active aux préparatifs et au déroulement de cet événement majeur.

A cet égard, les résultats de l'enquête sur la gestion de l'éducation dans l'espace scolaire francophone ont été présentés au groupe de travail ainsi qu'un point complet sur l'avancement de l'organisation des Assises francophones de la Gestion scolaire qui devraient se tenir au printemps 2006, à Madagascar, et, pour lesquelles 80 % du financement est acquis.

Nomination de nouveaux membres du Comité scientifique du PASEC

À la suite d'un appel dans les pays et gouvernements membres, la CONFEMEN a reçu 22 candidatures. Le comité de sélection créé pour l'occasion a procédé à l'évaluation des candidatures sur la base d'une grille d'analyse qui mettait l'accent sur l'expérience professionnelle des candidats comme chercheurs. Les candidats ont été classés par ordre selon l'évaluation de leurs compétences. La liste des candidats est soumise aux CN.

Les CN ont proposé au Bureau une sélection des prochains membres du conseiller scientifique selon le rang qui leur a été accordé par le comité d'évaluation des candidatures.

Ainsi, les candidatures retenues au poste de conseillers techniques du comité scientifique sont :

- Norberto Bottani (Suisse)
- Harouna Touré (Mali)

Nomination des Commissaires aux comptes

Le Bureau a également procédé à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes. Sur proposition de la Commission administrative et financière, le Bureau a nommé Monsieur Zacharie Ouedraogo du Burkina Faso et a accepté la candidature présentée par le Canada Nouveau-Brunswick qui a présenté une offre de l'Université de Moncton.

Rapport du groupe ad'hoc sur l'évaluation des systèmes éducatifs

Dans le cadre du suivi des travaux de la 51^{ème} Session ministérielle de Maurice qui avaient abouti à la formulation d'un mémorandum sur l'évaluation des systèmes éducatifs, les Ministres de la CONFEMEN ont demandé au Secrétariat technique permanent de constituer un groupe ad hoc d'experts chargé de donner suite au mémorandum.

Ce groupe ad hoc, composé de neuf personnes reconnues pour leur expertise en matière d'évaluation, s'est réuni du 24 au 26 février 2005, à La Somone, au Sénégal. La rencontre s'est caractérisée par des échanges intenses et constructifs qui se sont poursuivis par courrier électronique pour conduire à des recommandations et à un plan d'action. Le plan d'action vise à développer les évaluations internationales en Afrique, à sensibiliser aux enjeux et aux pratiques du pilotage par les résultats et à mettre en place ou renforcer les dispositifs nationaux d'évaluation. Ces objectifs se déclinent ensuite en activités.

En présentant son rapport intitulé : « Des principes d'un dispositif national d'évaluation à sa mise en place : une proposition de plan d'action », le groupe ad'hoc insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs nationaux d'évaluation (DNE). Tout en reconnaissant que les dispositifs d'évaluation qui existent à l'échelon international sont bien développés et que les constats tirés interpellent fortement et directement les pays, le groupe ad hoc a réitéré l'importance de compléter ce niveau d'évaluation par des dispositifs nationaux plus ciblés. Afin que ces dispositifs nationaux puissent répondre aux questions précises posées par les évaluations internationales et surtout trouver des pistes d'amélioration, il est nécessaire que ceux-ci soient pensés en partant de l'échelon local, celui de l'établissement, là où se jouent les objectifs d'accès, de rétention, de qualité et d'équité.

L'enjeu pour plusieurs Etats et gouvernements francophones est donc de créer, à partir d'une situation d'information et de répartition des rôles incomplète, un véritable système d'évaluation centré sur les enjeux premiers de scolarisation.

A cette fin, les principes et objectifs de tout dispositif national d'évaluation consisteront à :

- favoriser un pilotage par les résultats en produisant des informations sur les résultats obtenus, les ressources et les contextes ;
- articuler l'information aux différents échelons du système, mais en privilégiant l'échelon local car c'est au niveau des écoles que les résultats sont produits ;



- mettre en rapport les informations produites avec des grandeurs de référence (résultats d'autres écoles, moyennes de circonscription, de région, nationales ou internationales) afin de repérer les situations anormales et/ou les priorités d'amélioration ;
- cibler l'information pertinente pour chaque acteur, à chaque échelon, en fonction de ses responsabilités d'action ou de contrôle ;
- partager cette information, à chaque échelon du système, de manière transparente, au bénéfice de tous les partenaires de l'école.

Cette activité d'évaluation consistera, d'une part, à mettre en relation les résultats obtenus avec les ressources investies et, d'autre part, à situer ce rapport en comparaison avec la situation qui prévaut dans d'autres écoles et au plan national.

En ce qui concerne les indicateurs de ressources, seront tout particulièrement retenus : le volume horaire d'enseignement effectif ; le ratio élèves/maître ; le ratio manuels/ élève ; les indicateurs synthétiques de ressources, comme le coût unitaire par élève ; la répartition par statut et qualification des enseignants.

Pour ce faire, le groupe ad'hoc a proposé la création et la dynamisation d'un dispositif national d'évaluation qui devraient être confiées, dans chaque pays, à une cellule d'analyse du système éducatif (CASE). Ce dispositif devrait prendre en compte la formation professionnelle et technique qui est considérée comme cruciale, du fait de l'importance des coûts et des incertitudes sur les bénéfices individuels et sociaux.

Réagissant à la présentation de ce rapport, les CN ont souhaité que ce dispositif soit intégré aux structures d'évaluation déjà existantes. Ils ont également soulevé les

problèmes de financement que pose la mise en œuvre d'un tel dispositif. Reconnaisant l'importance du projet, le Bureau a néanmoins considéré que les coûts envisagés, le programme déjà chargé du STP et du PASEC et les difficultés de mise en œuvre, ne lui permettent pas, en l'état, d'adopter la partie « Plan d'action ». Il a demandé à la Secrétaire générale de mettre en place un mécanisme qui permette de revoir la proposition pour tenir compte des commentaires du Bureau. Une proposition révisée sera soumise à la prochaine conférence ministérielle.

Education pour tous - Dakar + 5

Organisé par le bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA) du 13 au 15 juin 2005 à Dakar, le forum «Education pour tous - Dakar + 5» avait pour objectif d'opérer une revue de la mise en œuvre du cadre d'action de Dakar, cinq ans après le forum et dix ans avant l'échéance assignée aux objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Pendant trois jours, près de deux cents participants (représentants des gouvernements, coordonnateurs EPT d'Afrique, représentants des partenaires techniques et financiers, représentants de la société civile et experts nationaux et internationaux) se sont donc retrouvés pour échanger sur les politiques et stratégies éducatives et analyser les contraintes ou obstacles auxquels les systèmes éducatifs se heurtent dans leur développement.

Si, depuis 2000, on observe une accélération notable des progrès accomplis en termes d'accès à l'éducation, il convient de les consolider et surtout d'accélérer le rythme de ces progrès afin d'arriver ou d'approcher les objectifs fixés à Dakar lors du Forum mondial. S'il est vrai que 9

enfants africains sur 10 entrent à l'école, on constate que 4 enfants sur 10 n'achèvent pas le cycle primaire. Des stratégies de maintien des enfants dans le système éducatif et d'amélioration de la qualité doivent être déployées afin de garantir une éducation de qualité pour tous.

En matière de parité filles-garçons, des progrès substantiels ont été réalisés mais l'objectif de parité complète en 2005 ne sera pas atteint. Dans le domaine de l'équité, des disparités entre riches et pauvres et entre mondes rural et urbain demeurent. La plupart des pays concernés doivent donc redoubler d'efforts afin d'inclure ceux qui sont encore exclus aujourd'hui des systèmes éducatifs et apporter une attention particulière pour scolariser les enfants appartenant aux groupes vulnérables.

La réalisation des objectifs de l'Education pour tous est une responsabilité qui se situe avant tout à l'échelle nationale et elle doit faire l'objet d'un dialogue permanent impliquant l'ensemble des acteurs clés de la communauté éducative. A cet égard, l'implication des enseignants dans la conception et la mise en œuvre des



politiques d'éducation constitue un facteur essentiel de succès. Si l'action des partenaires techniques et financiers doit s'inscrire dans une approche sectorielle, la mise en œuvre efficace de la politique éducative passe par un renforcement du partenariat entre tous les acteurs et par un échange accru des expériences et des bonnes pratiques entre pays du Sud.

A l'occasion de cette réunion, le Bureau régional pour l'Education en Afrique de l'UNESCO (BREDA) a publié un rapport intitulé : « EPT > Repères pour l'action ». Ce rapport est disponible sur le site Web du BREDA à l'adresse : www.dakar.unesco.org ainsi que sur le site du Pôle de Dakar à l'adresse : www.poledakar.org

Rencontres internationales du CIEP : « Mieux comprendre l'école de demain : Dix années d'éducation dans le monde »

A l'occasion du dixième anniversaire de la Revue internationale d'éducation, le Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP) organisait, les 7, 8 et 9 avril 2005, des Rencontres internationales intitulées « Mieux comprendre l'école de demain - Dix années d'éducation dans le monde ». Ces Rencontres réunissaient des experts d'une vingtaine de pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe. La CONFEMEN y était représentée par Monsieur Jean-Marc Bernard, conseiller technique au PASEC.

Six ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants :

1. La généralisation de l'évaluation contribue-t-elle à améliorer la qualité de l'enseignement ?
2. Comment les politiques éducatives s'adaptent-elles aux évolutions de la société ?
3. L'autonomie de l'établissement scolaire est-elle un facteur d'efficacité pédagogique et de réussite des élèves ?
4. L'enseignant : acteur ou spectateur des évolutions ?
5. Comment l'école s'adapte-t-elle à la diversité des élèves ?
6. Comment concilier logiques économiques et logiques pédagogiques ?

Parmi les thèmes discutés, celui de l'évaluation a été omniprésent. Les références aux évaluations internationales, notamment PISA, ont été nombreuses. Le PASEC a été évoqué à plusieurs reprises par différents intervenants lors des débats. Plusieurs personnes ont signalé que ces évaluations, même si elles présentent des limites, ont permis aux pays de prendre conscience du niveau de performance de leur système éducatif.

Pour les spécialistes présents, l'amélioration de l'école commence dans la classe, or le constat de la difficulté de mettre en œuvre les réformes

dans les systèmes éducatifs a été dressé. Le problème récurrent de décisions qui sont prises au niveau ministériel, mais qui ne se concrétisent jamais au niveau des salles de classe a été discuté. Cette forme d'impuissance de la politique est une source d'inquiétude pour certains, car elle pourrait déboucher sur des dérives libérales. En outre, elle invite les décideurs mais aussi les experts à accorder une plus grande importance aux modes les plus pertinents de mise en œuvre des réformes.

A travers des échanges entre experts, ce séminaire a permis d'attirer l'attention sur l'émergence de problématiques éducatives

mondiales. La convergence des analyses d'experts venant de différentes régions du monde est particulièrement frappante. Ce consensus illustre également un décalage, pour ne pas dire une rupture, entre les experts, d'une part ; et les responsables politiques et les acteurs, d'autre part. Cela amène à s'interroger sur la difficulté des chercheurs dans le domaine de l'éducation à faire connaître et à faire accepter leurs principaux résultats. Cela rejoint la réflexion engagée au niveau du PASEC sur la communication pour une meilleure prise en compte des résultats de nos recherches.

Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine

La Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF II) s'est réunie du 8 au 11 avril 2005, à Alger, pour procéder à l'état des lieux concernant la situation de l'éducation sur le continent. COMEDAF II intervient dans le cadre de la préparation de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine prévue en janvier 2006 et consacrée au thème « Education et Culture ». La CONFEMEN, représentée par sa Secrétaire générale, a participé aux travaux.

A l'issue des travaux de la Conférence, les Ministres, guidés par les principes de l'Union et la vision du NEPAD faisant du développement humain en général et de l'éducation en particulier l'une de ses priorités majeures, ont signé la Déclaration d'Alger. Cette déclaration insiste sur le rôle de l'éducation dans les processus de développement durable et dans la marche vers l'intégration régionale et continentale.

Extraits.

« Rappelant les initiatives et les efforts déployés aux niveaux continental et régional matérialisés par le Plan d'action de la Décennie de l'Éducation en Afrique (1997-2006), le Plan-Cadre du secteur de l'Éducation de l'UA/NEPAD et toutes les stratégies des Communautés économiques régionales pour réaliser les objectifs de la Décennie de l'Éducation en Afrique, en particulier l'éducation fondamentale gratuite et obligatoire pour tous ;

.....
Tenant compte de la nécessité d'adapter les systèmes éducatifs à l'évolution du contexte mondial en

perpétuelle mutation en matière de savoir, ce qui exige de notre part de renforcer d'urgence l'éducation dans tous ces aspects, notamment l'enseignement supérieur, la recherche, la formation professionnelle, l'alphabétisation et l'éducation non formelle des adultes, la science et la technologie ainsi que l'utilisation des TIC, sans lesquels les fléaux de la pauvreté, des conflits, des dissensions sociales et de la marginalisation ne peuvent être éradiqués.

.....

Convaincus que l'éducation est un droit fondamental inaliénable et un bien public qui ne saurait faire office de marchandise ;

.....

Conscients que, malgré les progrès déjà réalisés dans le secteur de l'éducation, les performances restent encore modestes et que des efforts supplémentaires devraient être consentis à tous les niveaux, national, régional et continental afin de répondre aux objectifs définis dans le Cadre d'Action de Dakar (EPT) et dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies ;

....

Nous, Ministres en charge de l'Éducation dans nos Etats respectifs, nous engageons à :

- *Accélérer le développement d'une éducation de qualité pour tous au service du développement durable et équitable du continent et promouvoir ainsi sa compétitivité sur la scène mondiale ;*
- *Traduire dans les faits l'engagement politique de nos gouvernements à promouvoir l'éducation par l'affectation d'au moins 20 % de nos budgets nationaux à ce secteur ;*

- *Fournir les ressources nécessaires aux différents niveaux et types de l'éducation et de la formation ;*
- *Faire en sorte que l'éducation réponde aux exigences socio-économique, politique et culturelle de la société ;*
- *Renforcer l'enseignement supérieur, la recherche et les capacités d'innovation ainsi que les capacités en planification, gestion, administration et de suivi des systèmes éducatifs ;*
- *Renforcer et diversifier l'offre de formation technique et professionnelle et de développement des compétences, et accorder une grande priorité à l'éducation non formelle et l'alphabétisation des adultes en faveur des populations africaines illettrées, des recallés scolaires qui sont laissés pour compte et marginalisés ;*
- *Prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre l'enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants en Afrique ;*
- *Fournir une formation de qualité aux enseignants et la formation professionnelle continue ainsi que l'échange d'enseignants en Afrique. »*

A la lumière de ces engagements, les Ministres ont recommandé à la Conférence de l'Union d'instruire la Commission de l'Union africaine, en consultation avec les différentes communautés régionales, de procéder à l'évaluation de la Décennie pour l'Éducation en Afrique et d'élaborer un nouveau Plan d'action pour la deuxième Décennie de l'Éducation qui contienne des mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation ainsi que des points de repère et des indicateurs de performance.

Formation professionnelle et technique

La Conférence des Ministres de la formation technique et professionnelle des Etats d'Afrique de l'Ouest, membres de la Francophonie, s'est réunie à Dakar, les 16 et 17 juin 2005. Les travaux ouverts par le Premier Ministre du Sénégal ont enregistré la participation de délégations venues du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de Côte d'Ivoire, de Guinée, de Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Les Assises francophones de la formation technique et professionnelle organisées conjointement par l'AIF et la CONFEMEN, à Bamako, en 1998, ont conclu à la nécessité de développer, entre les pays francophones, des mécanismes adaptés et souples d'échanges d'information et de documentation pour renforcer les capacités d'observation et de diagnostic des besoins en formation, et de favoriser l'échange international d'expertises ainsi que la mise en commun des ressources pédagogiques.

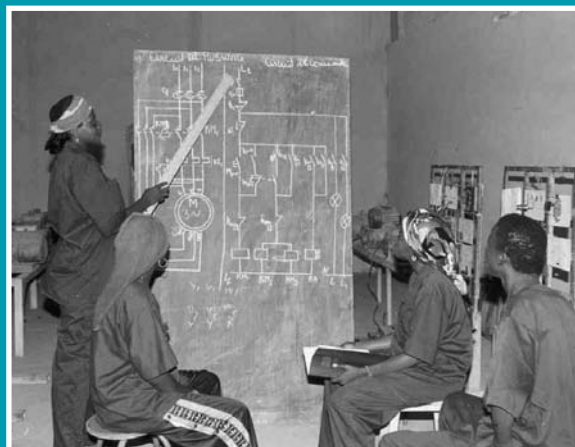
Par la voix de sa Secrétaire générale, Madame Adiza Hima, la CONFEMEN a insisté sur la prise en compte des réalités économiques afin de proposer une formation technique et professionnelle qui réponde mieux aux conditions du marché du travail afin d'approcher un équilibre entre l'offre et la demande de formation et d'adapter la FTP aux besoins des employeurs et de la société en général. Madame Hima a ensuite plaidé pour une vision holistique des dispositifs d'éducation et de formation qui inclut « l'école de base

et la formation technique et professionnelle dans une conception globale du processus éducatif ».

Soulignant l'importance de l'approche par les compétences dans le développement des programmes d'études en formation professionnelle et technique, la Secrétaire générale de la CONFEMEN l'a décrite comme une « approche gagnante parce qu'elle permet d'aller plus loin en suscitant une véritable pensée réflexive chez l'apprenant et qu'elle le place au centre du développement de ses apprentissages et lui permet de mobiliser et de mettre en action les connaissances, dans la réalisation de tâches complexes et concrètes ».

La Conférence a été organisée pour faire un état des systèmes FTP et évaluer la démarche partenariale initiée par le programme d'appui aux réformes FTP de l'AIF. Il s'agit notamment de la mise en place :

- d'un cadre global d'ingénierie de système de formation technique et professionnelle,
- de la plateforme collaborative et documentaire de la Base des savoirs francophones(BSF),
- du réseau des personnes ressources des systèmes FTP francophones,



- du cadre méthodologique de partenariat inter Etats.

Exprimant leur satisfaction quant aux actions mises en œuvre par l'AIF, les Ministres et leurs délégations ont confirmé leur engagement à poursuivre les démarches de partenariat en faveur de la formation technique et professionnelle. La diversification des partenariats doit notamment mettre l'accent sur l'harmonisation régionale des référentiels de qualification et l'élaboration de ressources didactiques, la coordination des bailleurs de fonds et le renforcement des capacités des responsables et gestionnaires des systèmes de formation.

Au terme de la Conférence, une convention-cadre de coopération régionale a été signée entre les pays représentés.

L'action de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie en faveur de la formation professionnelle et technique

Depuis les Assises francophones de Bamako (Mali) qu'elle a organisées en 1998 conjointement avec la CONFEMEN, l'Agence de la Francophonie appuie la conception et la mise en œuvre des politiques nationales de formation professionnelle et technique. Il s'agit de revaloriser et de développer la formation professionnelle et technique tout en adaptant les systèmes de formation aux contextes socio-économiques et au marché de l'emploi.

Une stratégie de concertation et d'échanges est mise en œuvre à l'échelle régionale avec trois composantes :

- le développement sur le terrain d'un dispositif régional de partenariat inter-Etats dans chacune des six régions de la Francophonie ;
- la création sur Internet d'une base des savoirs francophones qui favorise la collaboration et l'échange d'expériences et fournit des ressources documentaires : www.francophoniefpt.org ;
- l'aide à l'identification des financements nécessaires au développement de ce secteur et la facilitation de l'accès à ces financements.

Nouveaux visages

YVAN D'AMOURS est de nationalité canadienne et est âgé de 49 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en Sciences de l'activité physique obtenus à l'Université Laval de Québec. M. D'Amours a été chargé de cours au département d'éducation physique de l'Université Laval et coordonnateur de la recherche au laboratoire des sciences de l'activité physique de la même université de 1981 à 1983. Par la suite, M. D'Amours a travaillé comme agent de recherche au Conseil des affaires sociales et de la famille et au Conseil permanent de la jeunesse du Gouvernement du Québec, où il a rédigé de nombreuses publications sur la santé, l'adaptation sociale et l'éducation chez les jeunes. De 1998 à 2005, monsieur D'Amours a œuvré au titre de coordonnateur des services aux élèves pour le ministère de l'Éducation du Québec. Depuis la fin du mois d'avril 2005, M. D'Amours occupe le poste de conseiller à la programmation à la CONFEMEN.

Sur le Web

www.agence.francophonie.org/actions/education

Le site de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie présente ses programmes dans les cinq domaines suivants : éducation, formation professionnelle et technique, l'enseignement du français, l'alphabétisation en langues nationales et les manuels scolaires.

portal.unesco.org/education/fr

Le portail de l'éducation de l'UNESCO.

www.unesco.org/education/efa/fr

Le site de « L'Éducation pour tous » contient notamment l'ensemble des rapports de suivi du Forum mondial de Dakar, de nombreux documents de référence, l'observatoire de l'éducation pour tous avec des bases de données et une rubrique d'actualités régulièrement mise à jour.

www.dakar.unesco.org/sised/

Le programme de renforcement des Systèmes d'information statistique de l'éducation (SISED, NESIS en anglais), créé en 1989, met en œuvre les actions définies par le Groupe de travail sur les statistiques de l'éducation (GTSE), un des onze groupes de travail de l'ADEA.

www.poledakar.org

Le pôle d'analyse sectorielle en éducation a été mis en œuvre, en 2001, afin de contribuer à l'effort de la communauté internationale en faveur de la refondation des systèmes éducatifs, et renforcer les capacités du Bureau Régional pour l'Éducation en Afrique (UNESCO/ BRED) en

termes d'analyse statistique dans le suivi de Forum mondial de Dakar sur l'Éducation pour tous. Le Pôle de Dakar intervient sur trois domaines d'activité majeurs : le renforcement des capacités, la production analytique, l'appui aux projets/programmes.

www.adeanet.org

L'association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) vous propose une multitude d'informations sur les systèmes éducatifs du continent, les réunions des groupes de travail thématiques et les programmes de l'ADEA. Outre la lettre d'information, des informations brèves et des communiqués de presse, l'ADEA met à votre disposition des banques de données sur les statistiques en éducation (SPESSA) et sur les différents projets d'éducation en Afrique financés par des organismes extérieurs (PRISME).

www.afides.org

Le site Web de l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires est un site riche d'informations concernant la gestion scolaire. On y trouve les publications de l'AFIDES, de nombreuses nouvelles des différentes sections nationales, des actualités, des dossiers, des forums...

www.educaf.org

Site dédié à l'éducation en Afrique.

www.edusud.org et www.resafad.net

Les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation dans les pays du Sud.

Initié en 1997 par le Ministère des Affaires étrangères français, le Réseau d'Appui Francophone pour l'Adaptation et le Développement des Technologies de l'Information et de la Communication en Education (RESAFAD) est présent dans 8 pays d'Afrique sub-saharienne.

www.fipf.org

Le site Web de la Fédération internationale des professeurs de français.

www.francparler.org

Le portail de la communauté des professeurs de français à travers le monde. Ce site propose une série de fiches pratiques et capitalise un certain nombre de pratiques pédagogiques.

www.ciep.fr

Le site du Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (France). Le CIEP propose notamment différentes formations à la carte. Il publie également la revue internationale d'éducation ainsi que des publications ayant trait à l'ingénierie éducative et à l'apprentissage des langues.

www.sauv.net

« Sauver les lettres » est l'initiative d'un collectif de professeurs qui s'inquiètent du baisse de niveau sensible en langue française et en orthographe chez les jeunes générations qui s'adonnent à recréer une orthographe phonétique utilisée notamment dans les courriers électroniques et les messages texte des téléphones cellulaires...

CONFEMEN Infos

est une lettre d'information trimestrielle consacrée à l'actualité éducative, à la recherche et aux partenariats dans le secteur de l'éducation, ainsi qu'à toutes les activités de la CONFEMEN dans le monde.

Elle est publiée par le Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN.

Directrice de publication : Adiza Hima
Rédacteur en chef : Bernard Verschuere
Rédaction : Bernard Verschuere
Crédit photo (page 1) : UNICEF - Dakar

Conception graphique et impression :



Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN
Immeuble Kébé Extension 3ème étage
BP 3220 - Dakar - Sénégal
Tél. : (221) 821 60 22
Fax : (221) 821 32 26
E-mail : confemen@sentoo.sn